

Courts-Circuits La Cagnole - Assemblées générales 21.02.26

Attention ce pouvoir doit nous parvenir au plus tard le lundi 16 février 2026 par courrier (22 rue de Preully 89000 Auxerre) ou scanné à secretariat@lacagnole.fr (la boîte aux lettres sera levée le mardi matin 17.02.26).

Dans le cas où vous ne nommez personne pour vous représenter, votre pouvoir sera attribué -par une commission issue de la collégiale- à une personne adhérente présente, si elle n'est pas déjà porteuse de trois pouvoirs.

Remarque : seul-e-s les adhérent-e-s à jour de leur cotisation 2025 pourront participer aux votes durant les AG. Le matériel de vote leur sera fourni lors de l'émargement.

.....

POUVOIR

Association Courts Circuits la Cagnole
22 rue de Preully 89000 Auxerre

Extrait de l'article 13 des statuts de l'association Courts Circuits la Cagnole

(Toute personne membre qui ne peut assister à l'Assemblée générale a la possibilité de se faire représenter par l'adhérent.e de son choix, en lui donnant un pouvoir dûment rempli et signé.

Chaque personne présente ne peut être porteuse que de trois pouvoirs maximum).

Je soussigné(e)

adhérent(e)

donne pouvoir pour me représenter aux assemblées générales extraordinaire et ordinaire de l'association Courts Circuits La Cagnole qui se tiendra à **Auxerre le samedi 21 février 2026 à 15h30**, en prenant part aux délibérations et aux votes prévus à l'ordre du jour, à

Nom :

Prénom :

(La personne désignée devra être adhérente de l'association, merci d'informer cette personne).

N° de l'adhérent: , À

le signature